



Augmentation des cotisations de mutuelle de 10% pour l'année 2026 pour les agents de VSE et SEM

Les cotisations

2026

Grille des montants de cotisation TTC par personne			
Age	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Enfant	26,60 €	32,90 €	41,67 €
Actif moins de 31 ans	43,32 €	55,32 €	69,74 €
Actif de 31 à 40 ans	50,21 €	64,15 €	80,89 €
Actif de 41 à 50 ans	61,87 €	74,38 €	93,81 €
Actif de 51 à 60 ans	75,34 €	90,60 €	114,28 €
Actif plus de 60 ans	96,35 €	115,86 €	146,20 €
Retraité :	112,56 €	135,39 €	170,86 €

2025

Grille des montants de cotisation TTC par personne			
Age	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Enfant	24,23 €	29,96 €	37,95 €
Actif moins de 31 ans	39,45 €	50,38 €	63,52 €
Actif de 31 à 40 ans	45,73 €	58,42 €	73,67 €
Actif de 41 à 50 ans	56,35 €	67,74 €	85,44 €
Actif de 51 à 60 ans	68,62 €	82,51 €	104,08 €
Actif plus de 60 ans	87,75 €	105,52 €	133,15 €
Retraité :	102,51 €	123,31 €	155,61 €

38

Dans sa lettre aux organisations syndicales en date du 19 juin 2025, Monsieur le Maire, s'est engagé, entre outre, à « **augmenter la participation employeur de la mutuelle égale à l'augmentation éventuelle des cotisations en 2026** ».



Demande que l'intégralité de l'augmentation de la cotisation des agents soit compensée à la ville comme à Saint Etienne Métropole

